

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 9 novembre 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 31

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2021-139

DEVELOPPEMENT ET
VALORISATION DES ARCHIVES
COMMUNALES
DEMANDE DE SUBVENTION 2021

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite et affichée le 2 novembre 2021.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi neuf novembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint par Mme Aurélie Testan, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Garcia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint à 17h09 (affaire n° 2021-134), M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17h31 (affaire n° 2021-137), Mme Claudette Clain Maillot à 17h16 (affaire n° 2021-136), M. Jean-Claude Adois à 17h25 (affaire n° 2021-137), M. Didier Amachalla à 17h10 (affaire n° 2021-134), Mmes Firose Gador et Patricia Fimar à 17h09 (affaire n° 2021-134).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2021-139

DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES ARCHIVES COMMUNALES DEMANDE DE SUBVENTION 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 18 octobre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance le 9 novembre 2021 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de développement des archives communales ;

Article 2 : d'approuver le plan de financement afférent :

Action	Objectif	Participation Ville	Participation Etat	Montant total HT
Action n°1 : développement de l'outil d'archivage électronique	Accompagner trois services pilotes (Urbanisme, Finance, Marchés) dans la rédaction des cahiers des charges pour l'archivage électronique.	17 500 €	20 000 €	37 500 €
Action n°2 : numérisation des films historiques (1982 et 1999).	Migrer le contenu des films VHS réalisés à La Réunion dont Le Port vers une version numérique.	3 000 €	5 000 €	8 000 €
Action n°3 : médiation et animation avec le public	Proposer au public scolaire des actions de valorisation autour de la visualisation de films historiques.	1000 €	2 000 €	3000 €
TOTAL		21 500 €	27 000 €	48 500 €
%		44,3 %	55,7 %	100 %

**TVA à la charge de la ville*

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 17/11/2021

SLOW

ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_139-DE

Article 3 : d'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat – DAC La Réunion ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU